

Décembre 2008

## Le Parlement européen et les besoins des prestataires de services sociaux et de services de santé pour les personnes handicapées en Europe : au-delà de l'horizon 2009

### Table des matières:

1. Introduction.....	1
2. Interview de M. Franz Wolfmayr.....	2
3. Le groupe ADLE.....	3
4. Le parti populaire européen et les démocrates européens.....	5
5. Les Verts/Alliance libre européenne.....	7
6. La Gauche unitaire européenne/ Gauche verte nordique.....	9
7. Le groupe Indépendance/Démocratie au Parlement européen.....	10
8. Le groupe socialiste.....	12
9. L'Union pour l'Europe des Nations (UEN).....	15
10. Conclusions.....	16

### 1. Introduction par Miriana Giraldi, Chargée de politique de l'EASPD



Miriana Giraldi

Les services sociaux et de santé sont des secteurs en plein essor en Europe en termes de croissance économique et de création d'emplois. Dans de nombreuses régions de l'UE, le secteur des services sociaux affiche la croissance la plus rapide et cette tendance est vouée à persister eu égard au vieillissement de la population européenne. Dans un avenir proche, un nombre croissant de citoyens de l'UE nécessiteront une prise en charge sociale et des soins de santé. Actuellement, les services sociaux pour personnes handicapées emploient quelque 8 millions de personnes en Europe et on estime que 8 autres millions travaillent comme aidants informels. La contribution de ce secteur aux objectifs de Lisbonne ne doit pas être sous-estimée compte tenu de l'articulation unique entre la création d'emplois, la cohésion sociale et l'inclusion.

Alors que le Conseil européen représente les Etats membres au niveau ministériel et que les membres de la Commission européenne sont désignés par les gouvernements nationaux dans le souci de défendre les intérêts communs de l'Union, le Parlement européen est la seule institution européenne directement élue sur base d'un mandat européen par les citoyens de l'UE. Toutefois, malgré les efforts déployés par le Parlement européen afin de 'combler le fossé' entre l'Europe et ses citoyens et en dépit de son rôle de gardien de la démocratie au sein des principales institutions européennes, le taux de participation aux élections parlementaires européennes a invariablement diminué depuis le premier scrutin organisé en 1979.

Par le biais du présent bulletin d'information, l'EASPD s'efforce de rapprocher l'UE de ses citoyens et de surmonter le 'déficit démocratique' dont elle est censée souffrir. Etant donné que 60 à 80% des lois votées dans les Etats membres découlent de

règlementations arrêtées à l'échelon européen, l'importance des élections parlementaires européennes n'est plus à démontrer. Ces derniers mois, l'EASPD s'est entretenue avec toutes les formations

politiques du Parlement européen afin de comprendre leurs priorités électorales dans tous les domaines importants pour les secteurs du handicap et de la fourniture de services sociaux.

---

## 2. Interview du nouveau Président de l'EASPD, Franz Wolfmayr par Miriana Giraldi, Chargée de politique de l'EASPD



*Franz Wolfmayr vit à Gleisdorf (Autriche). Il est le fondateur et le directeur général de Chance B - Entreprises, un prestataire de services pour personnes handicapées en Autriche. Il est également le fondateur et le président faisant fonction de Die Steirische Behindertenhilfe, une organisation faîtière régionale de Styrie, l'une des 9 provinces autrichiennes. Il a été Vice-président de l'EASPD de 2003 jusqu'en septembre 2008, date à laquelle il a été élu à la présidence de l'organisation.*

Nous avons rencontré M. Wolfmayr afin d'examiner les priorités pour la prochaine législature du Parlement européen.

La priorité essentielle épinglée par M. Wolfmayr concerne l'amélioration de la qualité des services à travers toute l'Europe. Elle doit se moderniser partout en Europe et être disponible et accessible à tous les citoyens qui en ont besoin. "Une clarté accrue des politiques européennes s'avère indubitablement nécessaire en la matière", a déclaré M. Wolfmayr, non sans ajouter "et nous souhaiterions que l'UE fournisse le cadre légal nécessaire à la sauvegarde des spécificités de notre secteur". Par ailleurs, les prestataires de services souhaiteraient que la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif soient ratifiés et mis en œuvre par tous les Etats membres afin de devenir une réalité sur le continent. A titre d'exemple, il existe encore de grandes institutions sources de ségrégation en Europe et nous voudrions que ce type d'approche disparaisse une fois pour toute."

"Un autre défi qu'il convient de relever sans plus attendre concerne l'évolution démographique de notre société : effectivement, la population européenne vieillit

et en conséquence de plus en plus de citoyens deviendront handicapés et auront besoin d'une prise en charge ; l'infrastructure requise n'est toutefois pas encore en place. D'autre part, les personnes handicapées vieillissent aussi et nous devons fournir un accompagnement et des services à ces personnes sur une plus longue durée." Franz Wolfmayr a d'ailleurs ajouté que "le Parlement européen pourrait jouer un rôle fondamental en favorisant une législation qui aide à aborder ces problématiques d'une manière positive."

Interrogé sur ce que devraient être les préoccupations du Parlement européen durant la prochaine législature, M. Wolfmayr a indiqué qu'il était impératif que cette instance prenne des décisions politiques claires, à savoir favoriser la ratification et la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Les eurodéputés devraient également militer en faveur d'améliorations politiques dans le domaine social et mettre des fonds à disposition afin de concrétiser de tels changements et les mettre en pratique à l'échelon européen. La disponibilité, l'accessibilité et le caractère économiquement abordable restent des défis ambitieux.

D'autre part, un débat extrêmement passionné est toujours en cours sur le marché intérieur et par voie de conséquence sur les services sociaux et les services de santé d'intérêt général (SSIG). "Nous avons le sentiment que la problématique des SSIG n'est pas bien comprise par les institutions européennes. Des thèmes tels que la sécurité sociale et l'égalité des chances revêtent une importance considérable pour notre secteur et la législation applicable devrait tenir compte des spécificités des prestataires de services sociaux et de soins de santé. Nous souhaiterions dès lors constater une volonté de préserver les spécificités de notre secteur afin qu'il puisse prendre davantage d'essor et prospérer" a-t-il ajouté. "Cela implique

également d'avoir une directive efficace sur le temps de travail qui n'exerce pas d'influence négative sur la qualité des services fournis aux personnes."

Les personnes handicapées ainsi que leurs proches se trouvent dans une situation plus difficile encore que les autres citoyens européens. Les prestataires de services sociaux peuvent se révéler extrêmement utiles dans le sens où ils rapprochent les personnes handicapées et défavorisées du marché de l'emploi et leur prodiguent le soutien requis pour être indépendantes et participer à la vie active. Ceci ne restera possible que si un réseau de prestataires de services, solide et performant, est mis en place.

Les prestataires de services sociaux accompagnent et viennent en aide à une large palette de personnes défavorisées (et pas uniquement à des personnes handicapées) et ils peuvent malheureusement attester du fait

qu'elles sont encore victimes de discriminations multiples. C'est pour cette raison qu'il est extrêmement important de transposer dans la législation européenne les principes énoncés dans la Convention de l'ONU. Nous préconisons une directive antidiscrimination vigoureuse, inspirée de la Convention, mais qui la transcende également pour inclure le droit à un accompagnement." Il a poursuivi en indiquant que "nous devons également aborder la non-discrimination des personnes handicapées en situation de grande dépendance. Il est impératif de prendre maintenant des mesures ciblées afin de les aider à faire partie de notre société et à vivre pleinement leur existence. L'emploi et la discrimination sur le lieu de travail qui sont liés aux niveaux de revenu et à la possibilité offerte aux personnes handicapées d'accéder à des emplois de grande qualité devraient constituer une autre priorité fondamentale du Parlement européen."

---

### 3. Le groupe ALDE



*Le groupe ADLE se compose d'eurodéputés issus de différentes formations politiques des Etats membres de l'Union européenne. Ces délégations nationales apportent leurs propres valeurs politiques et culturelles, mais coopèrent ensemble au Parlement européen en tant qu'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe. Elles partagent des valeurs communes et une même conception de l'Europe.*

#### **Les personnes handicapées s'inscrivent-elles dans les priorités du groupe ADLE pour la législature 2009-2014?**

Oui. Un exemple de l'engagement envers les personnes handicapées concerne les appels lancés au Parlement européen par le groupe ADLE en faveur d'une nouvelle proposition en matière de non-discrimination. Le rapport d'initiative de l'eurodéputée Liz Lynne au début de cette année a joué un rôle primordial afin de rallier le soutien de la Commission à cette proposition. Le groupe ADLE pilote actuellement la réponse officielle du Parlement européen quant à cette directive et n'aura de cesse de favoriser, en priorité, l'adoption d'une législation efficace par le Conseil des ministres.

#### **Comment ADLE entend-il participer à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées ?**

Au début de l'année, les membres du groupe ADLE ont publié, au Parlement européen, une déclaration écrite exhortant tous les Etats membres de l'UE à signer et à mettre en œuvre la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées ainsi que son protocole facultatif. En outre, les membres du groupe ADLE ont régulièrement déposé des amendements et ont appelé, dans leurs rapports d'initiative, les Etats à signer et ratifier la Convention ainsi que son protocole facultatif. Le groupe estime que le Parlement a un rôle vital à jouer en enjoignant aux Etats membres de l'Union européenne de signer et ratifier la Convention ainsi que son protocole facultatif.

#### **Quelles initiatives prendra le groupe ADLE afin d'améliorer l'existence des personnes handicapées dans toute l'Europe?**

ADLE continuera à œuvrer à l'adoption et à la mise en œuvre de la directive Emploi de 2000 et de l'actuelle proposition de directive sur

l'égalité de traitement en dehors de l'emploi. Le groupe continuera à intégrer les questions relatives aux intérêts des personnes handicapées dans toutes les politiques et législations. Il continuera à se départir du modèle médical du handicap tout en respectant les véritables besoins de chacun en terme de réadaptation dans le souci d'instaurer un modèle social, une stratégie axée sur les droits qui encouragera et s'inspirera des principes d'égalité (égalité devant la loi et égalité des chances) ou une démarche centrée sur les droits y afférent.

ADLE fera également campagne afin de s'assurer que toute nouvelle infrastructure construite à l'aide de fonds européens soit accessible aux personnes handicapées.

Les autres priorités du groupe concernent la consolidation de la directive 2001/85/CE du Parlement européen et du Conseil qui élargit les droits des passagers handicapés d'autobus et d'autocars de manière à ce que la directive soit conforme à la législation CE actuelle sur les droits des passagers aériens handicapés qui soutient également, voire encourage la Commission à étendre, à terme, ces mêmes droits législatifs aux personnes handicapées et à tous les modes de transport.

ADLE continuera à œuvrer pour une meilleure accessibilité aux technologies de l'information et de la communication afin de modifier le fait que plus de 80% des sites Web publics, y compris ceux des institutions européennes, ne sont généralement pas accessibles aux personnes handicapées. Dans le même esprit, le groupe continuera à faire campagne afin de s'assurer que la documentation produite par les institutions européennes soit disponible sur demande dans des formats accessibles, notamment sur des supports pleinement accessibles aux personnes aveugles et malvoyantes ainsi qu'aux personnes handicapées mentales.

#### Interview de Mme Liz Lynne, eurodéputée, R-U



*Liz Lynne est membre de la Commission parlementaire Emploi et Affaires sociales et est Vice-présidente de l'Intergroupe Personnes handicapées du Parlement européen. Au début de l'année, elle a présenté un rapport d'initiative sur les progrès engrangés en matière d'égalité des chances et de non-discrimination dans l'UE (transposition des directives 2000/43/CE et 2000/78/CE).*

**Quelle est la position de votre parti quant aux questions relatives à l'emploi des personnes actives dans le secteur social et**

ADLE n'aura de cesse d'œuvrer à une participation accrue des personnes handicapées aux programmes financés par l'UE, notamment les nouveaux programmes pluriannuels prévus sur la période 2007-2013, notamment les programmes 'Culture', 'Apprentissage tout au long de la vie', 'Jeunesse en action', 'MEDIA 2007 et 'L'Europe pour les citoyens'.

ADLE continuera à faire campagne en faveur de l'élaboration d'une définition large du handicap au niveau européen afin de s'assurer que toutes les personnes handicapées relèvent de la compétence de la législation européenne en vue d'une reconnaissance accrue de la discrimination multiple, d'une mise en exergue des questions afférentes à la santé mentale, notamment la nécessité de cesser de fustiger les personnes présentant des problèmes de santé mentale.

ADLE continuera à mettre en avant la question de la violence envers les personnes handicapées qui sont fréquemment victimes de violences mentales et physiques ainsi que de violences sexuelles.

ADLE continuera à veiller à ce que la Commission tienne suffisamment compte des droits humains des personnes handicapées lors de l'évaluation du respect des critères de Copenhague dans le cadre du processus d'élargissement de l'UE.

#### **Le groupe ADLE est-il favorable à des normes de qualité d'envergure européenne dans le cadre de la fourniture de services sociaux et de santé ?**

ADLE estime pour l'instant que les compétences des Etats membres dans ce domaine doivent être sauvegardées. Toutefois, cela n'exclut pas la nécessité pour les institutions européennes de prôner des échanges plus systématiques de bonnes pratiques entre les Etats membres de l'UE dans la cadre de la fourniture de services sociaux (et de santé).

**dans le secteur de la santé ? Que peut faire le Parlement européen afin**

### **d'améliorer les perspectives des personnes actives dans ce domaine ?**

ADLE estime que les questions afférentes à la rémunération relèvent des Etats membres et que cela doit rester ainsi même s'il y a matière à davantage d'échanges de bonnes pratiques pour garantir un revenu minimum décent à tous les citoyens de l'UE. ADLE a vigoureusement soutenu les programmes d'apprentissage tout au long de la vie financés par l'UE et entend poursuivre dans ce sens.

### **Quelles mesures éventuelles ADLE envisage-t-il afin d'apporter une solution à la pénurie de personnel qui sévit actuellement dans de nombreux pays dans le secteur de la fourniture de services sociaux et de services de santé ?**

ADLE continuera à prôner des programmes d'apprentissage tout au long de la vie au niveau de l'UE afin de veiller à ce que le personnel actif dans le secteur de la santé et

dans le secteur social bénéficie de ces possibilités. ADLE préconisera également un meilleur échange de bonnes pratiques entre les Etats membres de l'UE en matière de fourniture de services de santé et de services sociaux. ADLE n'aura de cesse de préconiser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et familiale et incitera les Etats membres à s'assurer d'une amélioration des conditions de travail des professionnels actifs dans le secteur social et dans le secteur de la santé.

### **Pourquoi les personnes actives dans le secteur de la santé et dans le domaine social au sein des services d'intérêt général devraient-elles voter pour vous ?**

Le groupe ADLE a agi plus que toute autre formation en faveur d'une amélioration des droits des personnes handicapées et a veillé à ce que l'on travaille davantage en faveur des droits des personnes qui s'attachent à fournir des services aux personnes handicapées.

---

## **4. Parti populaire européen et Démocrates européens**



*Sous la législature actuelle, le groupe PPE-DE est la plus grande formation politique du Parlement européen. Les membres de ce groupe se composent de chrétiens démocrates, de conservateurs ainsi que d'autres partis du centre et du centre droit issus des 27 Etats membres..*

### **Quelle place occupent les personnes handicapées dans le programme électoral du PPE-DE pour la période 2009-2014 ?**

Le groupe PPE-DE affirme que le Fonds social européen est l'instrument idéal qui devrait plus spécifiquement pourvoir aux besoins des personnes handicapées. Des conditions juridiques idoines susceptibles de permettre aux personnes handicapées de mener une existence autonome placée sous le signe de l'auto-détermination sont également nécessaires en sus de l'aide financière consentie en faveur de leur intégration sur le lieu de travail. A l'issue de la ratification du traité de Lisbonne, l'Union européenne sera dotée des instruments nécessaires à la réalisation du modèle de l'économie sociale de marché. L'approche sociale et horizontale du traité de Lisbonne garantit la mise sur un pied d'égalité de l'économie de marché et de la politique sociale. L'article 9 du traité de Lisbonne et l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux permet à l'UE de prendre en main les revendications des personnes handicapées.

En fonction des propositions actuelles de la Commission dans le secteur de la santé, le groupe tiendra également compte des revendications des personnes handicapées de manière à avoir une vision claire des difficultés dans ce secteur et à déterminer de quelle manière le système de santé peut répondre aux exigences des personnes handicapées.

### **Quelle est l'opinion du PPE-DE quant à la stratégie de la Commission en faveur d'un cadre sur la qualité applicable aux services sociaux d'intérêt général ?**

Afin d'obtenir une participation active à la construction de la société, nous avons besoin d'une approche détaillée tant au niveau européen que national et nous ne devons pas nous contenter d'une démarche purement sectorielle. Qui dit approche globale dit aussi appui financier en faveur des services sociaux qui constituent le fondement de notre société européenne.



### **Le PPE-DE a-t-il d'autres suggestions à formuler quant au secteur de la fourniture de services sociaux et de santé ?**

Pour améliorer l'accès aux services sociaux et garantir un niveau élevé de qualité, notamment en termes de disponibilité et de caractère économiquement abordable, une des priorités fondamentales consiste à remporter la bataille contre l'exclusion sociale. Le succès ne sera toutefois au rendez-vous

que si les acteurs nationaux, régionaux et locaux s'engagent à mettre en œuvre les stratégies arrêtées et à élaborer des solutions dans le cadre de la méthode ouverte de coordination, avec l'aide de la manne financière du programme Progress, en vue de l'instauration de partenariats entre les autorités locales, les prestataires de services et les ONG.

### **Interview de Mme Marie Panayotopoulos-Cassiotou, eurodéputée, Grèce**



*Panayotopoulos-Cassiotou est membre de plusieurs commissions parlementaires, notamment la commission Droits de la femme et Egalité des genres, la commission des Pétitions et la commission Emploi et Affaires sociales.*

### **Quelles sont les priorités de votre groupe par rapport au handicap et à la fourniture de services sociaux pour la prochaine législature du Parlement européen ?**

Les priorités de notre groupe par rapport au secteur du handicap pour les prochaines élections seraient de poursuivre les travaux fondés sur les résultats de recherches dans le souci de favoriser l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées. Actuellement, la législation en la matière est déjà nettement plus efficace qu'il y a quelques années, mais il est toutefois primordial de veiller à ce qu'elle soit correctement appliquée.

Au niveau européen, il est important de fixer des règles afin de s'assurer que les personnes handicapées puissent mener leur existence sur un pied d'égalité avec tous les autres citoyens. Aux niveaux national et local, il sera également primordial de s'assurer de l'égalité d'accès à tous les services pour toutes les personnes qui en ont besoin.

Nos priorités quant aux services sociaux sont extrêmement claires, eu égard à leur rôle central en terme de maintien de la cohésion sociale : tous les citoyens doivent avoir accès à tous les services dont ils ont besoin et l'accès ou la qualité des services reçus ne devrait souffrir aucune différence motivée par le revenu.

### **Quelle est l'opinion du PPE-DE sur la stratégie de la Commission en faveur d'un cadre sur la qualité applicable aux services sociaux d'intérêt général ?**

Il existe d'énormes disparités entre les Etats membres de l'UE quant aux services sociaux et les Etats membres ne peuvent être

contraints de suivre rigoureusement la législation européenne dans ce domaine. Ce qui importe cependant c'est de s'assurer que certaines normes sont rencontrées dans tous les pays et de travailler dans ce domaine afin d'atteindre une meilleure qualité et offrir des services sans imposer en même temps des règles communes. Les besoins ne sont pas identiques partout ; les spécificités et les traditions sont également différentes. Il y a également une raison pour laquelle tous les services ne doivent pas être privatisés : la privatisation pourrait entraîner d'énormes difficultés dans les régions qui ne sont pas vraiment 'intéressantes' d'un point de vue strictement économique.

### **Quelle est la position de votre parti sur les questions relatives à l'emploi des personnes actives dans le secteur de la fourniture de services sociaux et de services de santé ?**

Le revenu minimum relève de la compétence nationale. Nous pouvons toutefois demander, à l'échelon européen, un niveau de qualité de vie élevé et un travail décent. Pour les personnes actives dans le secteur social ou dans le secteur de la santé, les conditions de travail, la sécurité d'emploi et les soins de santé sont des questions très importantes. Il existe un programme européen d'apprentissage tout au long de la vie et cette possibilité devrait aussi être ouverte au personnel soignant. Nous devons toujours garder à l'esprit le fait que pour cette catégorie de personnel la conciliation entre vie familiale et professionnelle est plus qu'impérative.

## Interview du Dr Milan Cabrnoc, eurodéputé, République tchèque



*Dr Milan Cabrnoc est docteur en médecine. Il est, entre autres, membre de la commission parlementaire Emploi et Affaires sociales.*

**Quelle est votre opinion sur la stratégie de la Commission relative à un cadre sur la qualité applicable aux services sociaux et aux services de santé ? Pensez-vous que nous ayons besoin d'une législation au niveau européen ou que les compétences des Etats membres doivent être préservées ?**

En règle générale, j'estime que les compétences des Etats membres doivent être préservées. Et pas uniquement en ce qui concerne les questions sociales ou la santé. Le rôle des institutions européennes est d'identifier et de définir des normes communes afin de permettre une mise en commun des informations et de garantir un même niveau élémentaire de services à travers toute l'Union européenne. Je pense que la proposition de directive de la Commission sur l'application des droits des patients en termes de soins de santé transfrontaliers est un excellent exemple de législation susceptible d'aider réellement à la fourniture de services à tous les citoyens de l'UE.

**Pourquoi les personnes actives dans les services de santé et les services sociaux d'intérêt général devraient-elles voter pour votre parti ?**

En République tchèque, mon parti a une excellente devise à propos de la solidarité, à savoir 'la solidarité de la responsabilité'. Cela signifie que nous mettons en exergue la responsabilité, nous sommes contre une solidarité inappropriée et contre le gaspillage des deniers publics, nous sommes contre le fait d'octroyer une aide publique aux personnes qui n'ont pas véritablement besoin de soutien. Nous voulons économiser les fonds qui sont utilisés pour venir en aide à des personnes qui n'en n'ont pas réellement besoin. Cibler l'aide, c'est la solution.

---

## 5. Les Verts/l'Alliance libre européenne



*Les Verts/l'Alliance libre européenne est un groupe parlementaire européen composé des verts et de représentants de nations apatrides (les 'régionalistes'). Il est né en juillet 1999 de la volonté de deux familles politiques européennes distinctes et progressistes de collaborer au sein du Parlement européen.*

**Quelle place occupent les personnes handicapées dans le programme électoral des Verts pour la période 2009-2014 ?**

Le manifeste du parti des Verts européens reprendra des préoccupations non négligeables sur le rôle de l'égalité des chances et les mesures antidiscriminatoires. La question de l'accessibilité y sera également traitée.

**Comment les Verts/ALE prévoient-ils de participer à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées ?**

Les Verts ont régulièrement soutenu la ratification et la mise en œuvre de la

Convention de l'ONU. La déclaration écrite du Parlement européen sur cette question a été enclenchée à l'initiative d'un membre du groupe des Verts (Jean Lambert, R-U). Le contrôle des fonds structurels est un aspect dont il faut tenir compte au niveau des Etats membres ainsi que des autres institutions. Les Verts ont soutenu le groupe de travail entre la commission Emploi et les directions générales concernées et nous souhaitons qu'il soit rétabli. Les Verts ont âprement bataillé afin que les directives anti-discrimination voient le jour et soient intégralement mises en œuvre. Nous nous attelons à ce que le Conseil rédige une législation détaillée et efficace et nous consultons les organisations

concernées sur les changements nécessaires à apporter à la proposition. Quant à l'emploi, c'est une question de changement d'attitudes, mais aussi de mesures légales et d'aide concrète. Cela équivaut en partie à disposer d'un système de sécurité sociale modulable qui admet la flexibilité du temps de travail et offre cette possibilité aux individus. Les systèmes de formation doivent tenir compte du fait qu'on ne peut exiger de certaines personnes présentant des besoins particuliers qu'elles participent à une formation à plein temps de sorte que les programmes doivent être adaptés en conséquence.

**Comment les Verts préserveront-ils la spécificité du secteur de la fourniture de services sociaux et de santé en ce qui concerne les règles de l'UE applicables aux marchés publics, au marché intérieur et aux aides d'Etat ?**

Les Verts maintiennent leur soutien à une directive régissant les services sociaux et les services de santé dans le souci d'offrir une certitude juridique accrue par rapport aux marchés publics. Nous avons soutenu que ces secteurs ne devaient pas être régis par les règles générales du marché, mais que leur finalité particulière, notamment les interventions auprès d'individus potentiellement vulnérables ou les cas de figure où des choix de consommation ordinaires ne peuvent être posés, devrait être reconnue.

Les Verts/ALE ont clairement pris position afin de mettre les services sociaux et les services de santé à l'abri d'une interprétation abusive des articles du Traité CE sur le marché intérieur et les aides d'Etat. Il devrait tout d'abord y avoir un principe général applicable à tous les services d'intérêt général (y compris bien sûr les services sociaux et les services de santé) de sorte que dans tous les cas l'intérêt général l'emporterait sur les règles de concurrence.

Quant aux services sociaux et aux services de santé, une part non négligeable d'entre eux revêtent clairement un caractère non marchand et devraient en conséquence être complètement exclus de l'application des règles du Traité. C'est pour cette raison que nous avons milité pour que les services

sociaux et de santé soient exclus du champ d'application de la directive sur les services.

Concernant les services sociaux et les services de santé qui se situent dans une zone floue entre activités économiques et non marchandes, nous demandons une clarification de la situation juridique par le biais d'une directive sur les services sociaux et les services de santé qui prendrait acte de leur spécificité et, par voie de conséquence, du droit conféré aux instances publiques, conformément au principe de subsidiarité, d'organiser et de financer ces services comme bon leur semble. Nous estimons également qu'il n'est pas opportun de distinguer les services sociaux et les services de santé et nous exigeons dès lors une directive qui régisse les deux.

**Quelles mesures éventuelles le groupe envisage-t-il afin de résoudre la pénurie de personnel qui sévit actuellement dans de nombreux pays dans le secteur de la fourniture de services sociaux et de santé ?**

Les Verts ont défendu une rémunération décente, une formation de qualité et une meilleure reconnaissance sociale de cette profession principalement exercée par des femmes. Ceci s'applique à tous les travailleurs indépendamment de leur nationalité car les Verts sont partisans de l'égalité de traitement. Nous sommes favorables à une politique migratoire souple consciente du fait que tous les niveaux de compétences sont nécessaires dans l'UE. Nous sommes également favorables à la formation et à l'accompagnement du personnel d'assistance.

**Que pensent les Verts de la résolution du PE sur l'inclusion active ?**

Les Verts ont demandé que la commission Emploi rédige un rapport d'initiative sur cette question. Nous craignons que les politiques actives en matière d'emploi ne contraignent certaines personnes à reprendre le travail (avec à la clé la perte de leurs indemnités) ou lorsque leur santé ne leur permet pas d'exercer un emploi ordinaire. Nous estimons aussi que l'inclusion active est synonyme de participation réelle par le biais de moyens physiques et de possibilités démocratiques.



## Interview de Mme Jean Lambert, eurodéputée, R-U.



*Mme Jean Lambert travaille au sein de plusieurs commissions, intergs et délégations du Parlement européen. Elle est, entre autres, membre de la commission Emploi et Affaires sociales et de l'Intergroupe Personnes handicapées.*

### **Que peut faire le Parlement européen pour favoriser la ratification de la Convention de l'ONU ?**

Le Parlement européen a incontestablement un rôle à jouer pour favoriser la ratification de la Convention. Le Parlement peut plus particulièrement plancher sur ce que les Etats membres peuvent faire afin de faire progresser la mise en œuvre de la Convention, en particulier via l'Intergroupe Personnes handicapées, c'est-à-dire à travers l'ensemble des partis. Une autre démarche importante serait de réfléchir aux implications du travail accompli au niveau de l'UE en faveur des pays les plus pauvres de la planète, il s'agirait de comprendre ce que l'on peut faire pour les personnes handicapées à l'étranger, notamment par le truchement d'accords de partenariat avec des pays tiers.

### **Quel est votre avis sur la stratégie de la Commission relative à un cadre sur la qualité applicable aux services sociaux et de santé d'intérêt général ? Pensez-vous que nous avons besoin d'une législation au niveau européen ou les compétences des Etats membres doivent-elles être préservées ?**

Les Verts se montrent généralement fébriles à l'idée de demander à la Commission d'intervenir et de consigner par écrit la teneur des normes politiques. On répertorie dans les Etats membres des pratiques, des cultures et des habitudes différentes et les gens peuvent nourrir des attentes très diversifiées par rapport aux types de services à fournir. L'aspect qualitatif est aussi très important tout comme le droit de recevoir les informations sur un support accessible, sans oublier la transparence de l'information.

### **Quelle est la position de votre parti sur les questions liées à l'emploi des personnes actives dans le secteur social et le secteur de la santé ?**

C'est une source de préoccupation pour les Verts, car en règle générale, les personnes embauchées dans ce secteur perçoivent de maigres salaires et les structures sont entachées par des discriminations liées au sexe. Le groupe a déjà tenté de favoriser le

principe 'à salaire décent, travail décent' et a fait campagne pour que le personnel reçoive une formation idoine sur le lieu de travail. Le travail de prise en charge doit être reconnu pour son utilité et être doté de structures adéquates. Un autre domaine sur lequel le groupe s'est concentré portait sur le travail intérimaire afin que le secteur puisse être davantage régulé.

Quant aux travailleurs migrants actifs dans le secteur de la prise en charge, les Verts estiment que des structures d'accompagnement adéquates devraient être mises en place dans leur propre intérêt, mais aussi dans celui des personnes dont ils s'occupent étant donné que tous deux font partie de catégories de citoyens vulnérables. Les Verts sont également favorables à de meilleures réglementations pour l'immigration et apportent leur soutien à des projets qui permettent à des personnes susceptibles de répondre aux besoins de la société européenne de venir dans les pays de l'UE et d'obtenir en retour des droits ainsi que la sécurité de résidence.

### **Que pense votre parti de la proposition de directive relative à la non-discrimination ? Quelle devrait-être la contribution du Parlement européen et de votre parti ?**

Malheureusement, il s'avère problématique d'atteindre l'unanimité au Conseil, mais aussi au Parlement, entre autres à cause de l'approche transversale adoptée. Concernant le handicap en particulier, il est essentiel d'étudier de quelle manière il se conjugue avec d'autres domaines de discrimination. Les institutions devront encore procéder à un sérieux débat sur cette proposition et comprendre dans quelle mesure elle affecte les différents dispositifs nationaux en termes de mise en œuvre de la sécurité sociale.

### **Pourquoi les personnes actives dans le secteur des services sociaux et de santé devraient-elles voter pour vous ?**

Parce que les Verts s'engagent sincèrement sur ces questions et s'intéressent à la manière dont les citoyens perçoivent l'UE, à la manière

dont elle peut réaliser la justice sociale ainsi que sa dimension environnementale. Le parti ne ménage pas ses efforts dans le secteur de

la santé et des services sociaux ni par rapport à ce qui peut être fait pour le secteur.

---

## 6. Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique



*Le groupe GUE/NGL du Parlement européen est un groupe confédéral où chaque composante conserve sa propre identité et ses politiques tout en unissant ses efforts en vue de la réalisation d'objectifs politiques communs. Il se compose d'eurodéputés issus de dix-sept partis politiques répartis sur treize pays européens, y compris les nouveaux Etats membres.*

**Note:** l'EASPD n'a pas reçu de réponse du groupe Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique au sujet du questionnaire transmis afin de cerner les priorités du parti quant à la thématique du handicap et à la fourniture de services sociaux dans le cadre de la prochaine législature du Parlement européen.

### Interview de Mme Ilda Figueiredo, eurodéputée, Portugal



*Mme Ilda Figueiredo est Vice-présidente de la Commission Emploi et Affaires sociales. Elle siège également dans plusieurs autres commissions parlementaires dont la commission Droits de la femme et égalité des genres.*

**Les priorités** du groupe GUE/NGL en vue de **la prochaine législature** concerneraient l'approbation d'une proposition de directive et de résolutions qui envisagent l'intégralité des droits des personnes handicapées et qui donneraient corps à la récente Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.

En ce qui concerne les **services sociaux et les services de santé**, il est essentiel que les Etats membres garantissent les droits des personnes handicapées et de leurs familles, en particulier pour les handicaps graves. Il est vital de veiller à ce qu'elles aient accès à des services publics de qualité, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du logement, de la sécurité sociale, de l'emploi (avec les droits qui s'y rattachent) et des transports. Le principe de solidarité, par le biais d'un soutien financier accru consenti par l'UE, se révèle également important.

Mme Figueiredo estime par ailleurs que des services publics de qualité sont essentiels pour garantir les droits des personnes handicapées. Le Parlement européen doit défendre ce principe et ne pas accepter que les règles de concurrence s'appliquent aux services publics en général car ils jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté

et sont les garants de la mise en œuvre des droits humains. A cet égard, la compétence des Etats membres en matière de services sociaux et de santé d'intérêt général doit être préservée afin de garantir l'universalité, la gratuité ainsi que la qualité des services publics du secteur de la santé.

Pour ce qui concerne les **questions afférentes à l'emploi** des personnes actives dans le secteur social ou de la santé, le groupe GUE/NGL défend le principe selon lequel chaque citoyen a droit à une vie épanouissante, ce qui englobe le droit à un contrat de travail adéquat, au revenu minimum, l'accès à tous les services publics, l'éducation tout au long de la vie, une sécurité sociale publique et universelle. Le Parlement européen peut soutenir des mesures qui permettent de concrétiser ces objectifs.

### **Pourquoi voter pour le groupe GUE/NGL ?**

**En raison des propositions qu'il formule et de sa lutte en faveur de la défense, de la réalisation et de la promotion des droits sociaux et économiques des membres les plus vulnérables de la société.**

## 7. Groupe Indépendance/ Démocratie du Parlement européen



*IND/DEM est une coalition des groupes Indépendance et Démocratie. 5 principes sous-tendent l'engagement commun du groupe envers la démocratie. Toutefois, sur toutes les autres questions, les membres se réservent le droit d'être en désaccord de sorte qu'il n'y a aucune position officielle du parti sur la question du handicap par exemple.*

### Interview de Mme Kathy Sinnott, eurodéputée, Irlande



*Mme Kathy Sinnott est Vice-présidente de la commission Pétitions. Elle siège également à la commission parlementaire Emploi et Affaires sociales. Au sein du Groupe IND/DEM elle est reconnue pour l'intérêt tout particulier qu'elle accorde au handicap.*

#### **Quelles sont les priorités de votre groupe quant au handicap et aux secteurs des services pour la prochaine législature ?**

Vu mon statut politique indépendant, ma politique a consisté, depuis le début, à obtenir l'intégralité des droits pour les personnes handicapées. Mes priorités par rapport aux prestataires de services sociaux s'articulent autour d'une formation adéquate, d'une rémunération correcte, de la santé et de la sécurité, de la transférabilité des qualifications et des droits. J'œuvre également à la reconnaissance et au soutien des aidants familiaux non rémunérés et j'ai d'ailleurs fondé, au Parlement européen, le Groupe d'intérêt sur la prise en charge et les aidants.

#### **Quelle est votre opinion au sujet de la législation sur les services sociaux et les services de santé d'intérêt général ? Que pensez-vous de la stratégie de la Commission relative à un cadre sur la qualité applicable aux services sociaux ainsi qu'aux services de santé d'intérêt général ?**

En ce qui concerne les services sociaux et les services de santé, j'ai le sentiment que la Commission ne se rend pas pleinement compte de la pertinence des services financés par le public, notamment lorsqu'ils fournissent et garantissent des services hautement nécessaires à des personnes handicapées et à d'autres citoyens plus vulnérables. La privatisation accrue est problématique lorsqu'elle s'étend à des services vitaux.

#### **Quelle est la position de votre parti sur les questions liées à l'emploi des personnes actives dans le secteur social ou de la**

#### **santé ? Que peut faire le Parlement européen pour améliorer les perspectives des personnes actives dans ce domaine ?**

Au sein du groupe IND/DEM, il n'y a aucune politique officielle sur les questions externes à la thématique centrale de la démocratie. Par conséquent, je préconiserais une norme minimale polyvalente d'envergure européenne (aucun recours à un traitement forcé, pas de discrimination, pas de placement d'enfants en institution, une stratégie générale de désinstitutionnalisation, l'égalité des chances pour tous, l'inclusion) en donnant aux Etats membres la latitude ainsi que les appuis nécessaires pour se distinguer. D'autre part, j'ai prôné la reconnaissance de la dignité de chaque personne et la valeur du travail accompli par ceux qui sont à leur service, en particulier le personnel d'assistance rémunéré ainsi que les aidants non rémunérés. La nécessité des services de prise en charge est en constante augmentation et si nous ne sommes pas prêts à investir dans l'accompagnement et une rémunération correcte de tous les aidants, nous commettons une injustice qui affectera tant les aidants que les bénéficiaires de cette prise en charge et nous faisons planer sur l'EU le spectre d'une grave pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur.

#### **Quel est votre avis/l'avis de votre parti sur la proposition antidiscrimination ? Quelle pourrait être la contribution du Parlement européen et de votre parti ?**

Une directive axée sur l'âge et le handicap aurait mieux répondu aux besoins des personnes handicapées. Reste à voir si les

besoins d'une personne handicapée ou d'une personne qui présente un handicap en raison de son âge seront suffisamment rencontrés par cette directive antidiscrimination. Une directive antidiscriminatoire aussi large court le danger d'être sérieusement édulcorée et je présume que des compromis seront consentis sur plusieurs points, notamment le handicap. Néanmoins, je resterais favorable à une directive axée sur l'âge et le handicap. A mon avis, les directives spécifiques conviennent parfaitement aux spécificités de chaque groupe qui requiert un soutien particulier ou est exposé à la discrimination.

### **Pourquoi les personnes actives dans le secteur des services sociaux et des services de santé d'intérêt général devraient-elles voter pour vous ?**

Je suis la Vice-présidente de l'Intergroupe Personnes handicapées et j'ai également mis sur pied le groupe d'intérêt sur les aidants et la prise en charge au Parlement européen. En conséquence, mon programme de travail pour la période 2009-2014, si je suis réélue, consistera à continuer à privilégier les questions afférentes aux personnes handicapées et à la santé. Si les gens votent pour moi, ils auront quelqu'un qui défend non seulement ces matières, mais entend aussi les faire progresser énergiquement.

---

## **8. Le groupe socialiste**



*Le groupe socialiste du Parlement européen est la seconde formation politique d'envergure européenne. Il se compose d'eurodéputés sociaux-démocrates issus de 23 Etats membres.*

### **Quelle est la position du PSE au sujet de la stratégie de la Commission européenne en faveur d'un cadre sur la qualité applicable aux services sociaux d'intérêt général ?**

Le PSE a longtemps réclamé une directive-cadre générale visant à protéger les services publics. Le PSE soutient que les services publics doivent bénéficier d'une protection à l'échelon européen eu égard à ce qui les différencie des autres services commerciaux. Le PSE a réuni un groupe de travail composé d'experts et d'eurodéputés du PSE qui ont eux-mêmes rédigé la proposition. Le PSE a aussi vigoureusement manifesté son soutien aux directives sectorielles visant à protéger les services sociaux et de santé. Le groupe a également été à l'origine du premier Forum sur les services sociaux d'intérêt général organisé à Lisbonne en septembre 2007 dans le souci de rassembler des organisations du secteur social et des responsables européens.

### **Quelles mesures éventuelles le PSE envisage-t-il pour résoudre la pénurie de personnel qui sévit actuellement dans plusieurs pays dans le secteur des services sociaux et de santé ?**

Il existe un besoin très net de personnel qualifié. Le secteur des soins de santé est complexe et est constitué d'une large palette de professions différentes, de sorte que les risques professionnels et l'exposition diffèrent en conséquence. Approximativement 10% des travailleurs dans l'UE sont employés dans le secteur de la santé et de l'aide sociale (dont une proportion substantielle travaille en milieu hospitalier). Ceci fait du secteur des soins de santé un des principaux pourvoyeurs d'emplois en Europe. Le PSE estime que la pénurie grandissante de main-d'œuvre dans le secteur de la santé est une source de préoccupation bien précise pour l'Union. Nous devons faire en sorte qu'il soit attrayant pour le personnel de travailler dans le secteur des soins de santé en renversant la spirale négative qui se traduit par des taux d'absentéisme élevés, des problèmes de santé, la retraite anticipée, de longues heures de prestation et des conditions de travail globalement mauvaises. Le PSE ne ménage pas ses efforts pour mettre un terme à cette course de fond où interviennent bas salaires, piètres conditions de travail et interminables contrats à durée déterminée.

En 1993, une directive européenne sur le temps de travail a fixé la période de temps de travail hebdomadaire maximale, les périodes de repos journalières et hebdomadaires minimales, le congé annuel minimum et la durée maximale du travail de nuit. Toutefois, l'expérience a depuis démontré que les employeurs avaient considérablement abusé des dérogations énoncées dans la directive (pression exercée sur les employés notamment au moment de la signature du contrat d'emploi afin qu'ils acceptent de déroger aux limites légales). Le PSE estime que le 'temps de garde' (lorsque le travailleur doit être disponible sur le lieu de travail) devrait être assimilé à du temps de travail en vertu de la directive. Le temps de repos compensateur doit être prévu immédiatement après la période de travail. Ceci aura une incidence directe sur les travailleurs du secteur social et de la santé.

Dans le même ordre d'idée, le PSE a réussi à défendre les droits des travailleurs au Parlement. Le groupe juge alarmante l'augmentation de contrats précaires et atypiques. De nombreux travailleurs du secteur de social et de la santé sont contraints d'accepter ces contrats sans être correctement protégés.

**Quel est, de l'avis du PSE, le contenu fondamental de la résolution imminente du PE sur l'inclusion active ?**

Premièrement, le PSE estime impératif de disposer d'une meilleure articulation de l'accès aux services de qualité : l'accessibilité, le caractère abordable et la qualité des services fondamentaux (à savoir, les services sociaux, les services (économiques) d'intérêt général) doivent être renforcés afin de favoriser la cohésion sociale, garantir les droits fondamentaux, assurer une vie décente, en particulier pour les groupes les plus vulnérables et les plus défavorisés de la société. En outre, les politiques d'inclusion active doivent favoriser l'égalité entre les

hommes et les femmes et contribuer à l'élimination de toutes les formes de discrimination. La bonne gouvernance, la participation ainsi que l'intégration de tous les acteurs concernés doivent être stimulés en faisant directement participer les personnes en situation de pauvreté, d'exclusion sociale et d'inégalité tant au niveau européen que national. Nous considérons aussi que la situation de pauvreté dans l'emploi doit être correctement abordée et que la rémunération en général, et le barème salarial minimum en particulier (qu'ils soient de nature statutaire ou aient fait l'objet d'une convention collective) doivent prévenir la pauvreté liée aux bas revenus dans toute éventualité et assurer un niveau de vie décent. Par ailleurs, les mécanismes liés au salaire minimum doivent être complétés par des mesures d'accompagnement en faveur de l'inclusion sociale, par exemple en matière de logement, d'éducation, de formation, de recyclage et d'apprentissage tout au long de la vie, de mécanismes sur les revenus complémentaires afin de couvrir les frais encourus par les particuliers et les ménages. Nous mettons également tout particulièrement l'accent sur les enfants qui ont besoin d'un accompagnement spécifique, à savoir les enfants issus de minorités ethniques, les immigrés et les enfants handicapés.

Le groupe exhorte le Conseil et la Commission à relancer un programme stratégique clair quant à l'éradication de la pauvreté et la promotion de l'inclusion sociale dans le cadre de l'agenda social pour la période 2008-2012. Il prône aussi, dans le cadre du prochain cycle de la méthode ouverte de coordination sur la protection sociale et l'inclusion sociale, un engagement explicite sur une stratégie européenne nouvelle, dynamique et efficace qui fixerait des objectifs dignes de ce nom, concocterait des instruments efficaces et des mécanismes de suivi privilégiant la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et l'inégalité.

**Interview de Mme Anne Van Lancker, eurodéputée, Belgique**



*Mme Anne Van Lancker est membre de plusieurs commissions parlementaires, dont la commission Droits de la femme et Egalité des genres ainsi que la commission Affaires sociales.*



Le groupe socialiste est favorable à une **directive-cadre efficace destinée à préserver les services sociaux** de la concurrence et du règlement applicable au marché intérieur et à sauvegarder leur mission de cohésion sociale propice à l'égalité des chances et à la solidarité entre les citoyens. Le groupe a présenté une proposition-cadre pour les services d'intérêt général, mais estime qu'une approche sectorielle de la santé et des services sociaux devrait y avoir sa place.

Le groupe s'efforce aussi de chercher un **statut européen pour les coopératives et les associations**, une tâche complexe au regard de la large palette d'organisations qui existent dans l'UE, d'où la difficulté de trouver au niveau européen un outil qui convienne à chacune d'entre elles. Toutefois, les gens doivent comprendre qu'il y a une situation intermédiaire entre les systèmes liés à la solidarité et les dispositifs purement commerciaux. En résumé, l'UE ne devrait pas harmoniser les services sociaux ni les organisations de l'économie sociale, mais devrait fournir un cadre adéquat au sein duquel ces organisations peuvent fonctionner sans craindre d'être en infraction avec les règles de concurrence, les règles sur les aides d'Etat, etc.

Concernant **l'emploi du personnel dans le secteur de la prise en charge**, lorsque la stratégie européenne pour l'emploi a été évaluée à la lumière de la stratégie de Lisbonne, il est apparu clairement qu'elle ne produisait pas véritablement les résultats escomptés car elle n'était pas suffisamment inclusive. Les 3 piliers de la stratégie d'inclusion active doivent être reformulés de manière à ce que les personnes handicapées, par exemple, puissent avoir leurs chances sur le marché du travail. A cette fin, elles doivent toutefois avoir toute confiance dans les services sociaux et dans l'aide qu'elles peuvent en recevoir.

D'autre part, le groupe socialiste espère que **le processus de la méthode ouverte de coordination sur la qualité des services sociaux** se révélera utile car il démontrera que ni la société, ni les bénéficiaires de l'aide ne sont aidés par des services de piètre qualité et des professionnels mal rémunérés. La Commission a récemment lancé une étude sur l'inégalité entre les hommes et les femmes dans la société et sur le marché du travail et comme la plupart des professionnels du secteur social sont des femmes qui sont mal rémunérées, d'aucuns espèrent que cela incitera les gouvernements à investir dans les services sociaux afin de rehausser leur qualité ainsi que les conditions de travail du personnel.

#### Interview de M. Richard Howitt, eurodéputé, R-U



*M. Richard Howitt Vice-président de la sous-commission sur les droits de l'homme. Il siège également dans plusieurs commissions parlementaires et notamment la commission Emploi et Affaires sociales. Il est aussi le Président de l'Intergroupe Personnes handicapées du Parlement européen.*

La proposition relative à une **directive de non-discrimination**, et à des droits généraux pour les personnes handicapées reste une des principales priorités du groupe socialiste. Le groupe a fait campagne plusieurs années durant afin de concrétiser cette proposition et il y a d'excellentes chances qu'elle débouche sur des droits absolus, dont l'accès aux biens et aux services, de sorte que les personnes handicapées bénéficieront d'un accès global dans tous les domaines du quotidien. Une directive efficace dans ce domaine constituerait une performance de taille.

La **Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées** est à présent une réalité grâce au travail de toutes les personnes qui se sont battues pour l'obtenir, dont, entre autres, les eurodéputés socialistes. Les eurodéputés socialistes participent activement à une campagne en faveur de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention à travers toute l'Europe, y compris de son protocole facultatif.

Le PSE s'est engagé à obtenir un **cadre légal pour les services publics** qui engloberait des clauses légales en termes de qualité et d'accès. Le groupe n'aura de cesse de défendre des services robustes et prolixes,

l'accès à ces services pour tous ceux qui en ont besoin, une approche à la carte afin que les besoins spécifiques de chaque usager soient adéquatement satisfaits. Par ailleurs, le choix et le contrôle exercés par les personnes handicapées sur les services prodigués ne devraient pas être compromis par la législation européenne.

De nombreuses préoccupations en la matière sont motivées par les **règles sur les marchés publics**. Les eurodéputés socialistes ont sollicité une révision de la directive sur les marchés publics afin que les autorités gouvernementales aient la latitude d'intégrer des considérations sociales dans leurs procédures de soumission et puissent entamer un dialogue plus fouillé avec les fournisseurs en vue de répondre à ces objectifs sociaux. Ils préconiseront aussi une meilleure mise en œuvre des règles prévues au niveau de l'UE, notamment celles qui sont souvent méconnues et peu utilisées.

Le PSE mène campagne en faveur d'un accroissement des dépenses publiques et de l'efficacité de leur utilisation afin de concrétiser les objectifs sociaux de l'inclusion sociale,

l'égalité des chances et le respect des droits humains. Il saisira toutes les occasions offertes au niveau de l'UE pour passer au peigne fin les efforts avortés pour faire progresser l'inclusion sociale, incitera les Etats membres à combler les lacunes et à répondre à ces besoins et utilisera les moyens à sa disposition pour tenter de réaliser ces objectifs sociaux, par exemple par le biais du Fonds social.

**Pourquoi voter pour le groupe socialiste au Parlement européen ?** Les socialistes militeront pour les droits des personnes qui sont marginalisées et défavorisées dans la société. Ils leur donneront la parole et les écouteront. Ils veilleront à ce que de véritables changements voient le jour au niveau européen afin d'améliorer leur vie quotidienne, notamment en augmentant les dépenses en faveur de services de meilleure qualité. Le monde change, la mondialisation économique menace la planète et les socialistes voudraient réagir à la mondialisation en instaurant des droits sociaux aux côtés des priorités arrêtées pour le marché, le commerce et les entreprises.

## 9. Union pour l'Europe des nations (UEN)

*Le groupe Union pour l'Europe des nations soutient l'essor incontestable de l'Union européenne. Il se compose d'eurodéputés répartis sur 6 pays et qui représentent 10 partis nationaux différents.*



**Note:** l'EASPD n'a pas reçu de réponse du groupe Union pour l'Europe des nations au questionnaire transmis afin de cerner les priorités du parti sur les questions afférentes au handicap et à la fourniture de services sociaux dans le cadre de la prochaine législature du Parlement européen.

### Interview de Mme Ewa Tomaszewska, eurodéputée, Pologne



*Mme Ewa Tomaszewska est membre de plusieurs commissions parlementaires, dont la commission Emploi et Affaires sociales ainsi que de la commission Education et Culture.*

**Quelles sont les priorités de votre groupe par rapport au secteur du handicap et aux prestataires de services sociaux pour la prochaine législature ?**

La priorité du groupe UEN par rapport au secteur du handicap consiste à trouver des solutions aux problèmes rencontrés au quotidien par les personnes handicapées afin qu'elles puissent exercer pleinement leurs droits civils et humains et être des membres

actifs de la société à l'instar du citoyen européen lambda.

**Quel est votre avis sur la législation relative aux services sociaux, aux services de santé et aux marchés publics ? Comment envisagez-vous d'agir afin de veiller à ce que ces règles préservent la spécificité du secteur des services sociaux ? Comment le Parlement européen peut-il y contribuer ?**

Le Parlement européen est actif dans la coordination du secteur de la couverture sociale et des régimes de soins de santé. Cependant, nous devons garder à l'esprit que ces secteurs relèvent de la compétence des gouvernements nationaux. Les systèmes nationaux sont trop différents et trop compliqués que pour être harmonisés et nous pensons que ces questions doivent être résolues au niveau national. Dans chaque pays, nous rencontrons des problèmes différents et des résultats différents de sorte que les compétences des Etats membres doivent être sauvegardées.

**Quelle est la position de votre parti sur les questions liées à l'emploi des personnes actives dans le secteur social et dans le secteur des soins de santé ?**

Concernant le revenu minimum, il est important de le définir au regard d'autres mesures, comme le Conseil de l'Europe l'a fait dans la Charte sociale européenne (pas de manière symbolique). Nous soutenons toutes les mesures destinées à favoriser l'apprentissage tout au long de la vie ou à accroître les chances des travailleurs sur le marché de l'emploi. Les personnes qui deviennent handicapées à l'âge adulte devraient notamment avoir une chance d'opter pour un nouveau parcours professionnel. Notre groupe soutient la libre circulation des travailleurs de manière à augmenter les chances de décrocher un emploi des personnes qui se retrouvent sans emploi dans leur propre pays.

**Quelle est la position de votre groupe politique sur la récente recommandation de la Commission sur l'inclusion active ?**

Nous soutenons l'inclusion active des personnes exclues de la société. Afin

d'atteindre cet objectif, nous sommes partisans de la mise en œuvre des droits fondamentaux tels que la promotion de l'égalité des chances pour tous. Nous soulignons aussi l'importance d'une approche pertinente des différents types de handicap. Par ailleurs, nous insistons sur l'importance de tenir compte des circonstances locales et régionales en ce qui concerne la cohésion territoriale. Nous devons lutter contre la pauvreté et sa transmission intergénérationnelle. Quant à l'inclusion active, il est également important de soutenir la solidarité intergénérationnelle et de respecter le principe de non-discrimination. Plus important encore, la nécessité d'empêcher l'exclusion sociale de se produire de toute façon. Concernant les personnes handicapées, il est primordial de veiller à ce qu'elles aient accès aux services de santé, de réadaptation et à l'éducation.

**Pourquoi les personnes actives dans le secteur des services sociaux et des services de santé d'intérêt général devraient-elles voter pour vous ?**

Nous respectons les droits civils et personnels. Chaque personne devrait avoir la possibilité de les exercer librement. Les personnes handicapées devraient avoir accès au bureau de scrutin à l'instar de n'importe qui d'autre. Dans le même esprit, l'accès aux édifices publics tels que les commerces devrait être garanti afin que les personnes handicapées puissent exercer leurs droits de consommateurs. A l'école, tous les enfants sont des élèves qui doivent avoir la possibilité d'apprendre. Le but est le même, seule la manière de l'atteindre peut être différente. Nous agissons également en faveur du respect des droits des travailleurs, en particulier le droit à un travail sûr.

---

## 10. Conclusions

Aucun groupe ou parti ne nie le fait que des millions d'Européens ont besoin d'aide et que près de 50 millions de personnes en Europe sont handicapées. Le secteur des services sociaux et de santé prodigue une aide à toutes ces personnes, de sorte qu'aucun désaccord n'est de mise quant à l'importance du travail accompli à travers tout le continent par les 8 millions d'aidants professionnels et les autres 8 millions d'aidants informels.

A la lumière de ces éléments, l'EASPD estime que plusieurs points doivent rester prioritaires dans le cadre du programme politique prévu pour la prochaine législature du Parlement européen :

- Accorder constamment une place de choix à la disponibilité, à l'accessibilité et au caractère abordable de services sociaux et des services de santé pour toutes les personnes qui en ont besoin. Le problème des listes d'attente doit être abordé et le choix doit être garanti.
- Privilégier la législation applicable aux services sociaux et aux services de santé d'intérêt général, veiller à la sauvegarde des spécificités du secteur (notamment les partenariats entre prestataires et usagers dans un souci de valeur ajoutée sur le plan social et l'engagement sur le long terme). S'assurer que les règles du marché ne l'emportent pas sur la qualité des services.
- Plein feux sur la proposition relative à une directive antidiscriminatoire robuste : nous sommes partisans d'une approche transversale qui englobe tous les motifs de discrimination, mais nous plaçons aussi en faveur d'un chapitre axé sur le handicap, inspiré de la Convention de l'ONU, qui manifeste clairement le droit à une aide de sorte que la situation particulière des européens handicapés pourra être prise en considération.
- Un renouvellement des règles sur les marchés publics afin que les considérations sociales et la qualité soient adéquatement reprises dans les procédures de soumission.
- Des procédures responsables quant à l'attribution des services sociaux de manière à ce que la qualité, l'innovation et l'accessibilité des services en question ne soient pas compromises par des considérations budgétaires et que la spécificité du secteur soit préservée.
- Mener campagne en faveur de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et de son protocole facultatif par tous les Etats membres de l'UE.
- La création d'un cadre légal robuste sur les droits du personnel employé dans le secteur de la prise en charge, une rémunération acceptable, des conditions de travail décentes et un temps de travail raisonnable. Les autorités doivent dégager des moyens afin que les prestataires de services puissent continuer à fournir des services de grande qualité et offrir à leur personnel de bonnes conditions de travail.
- La volonté d'offrir des services axés sur la personne afin que celui qui a besoin d'une prise en charge bénéficie d'un soutien personnalisé sur lequel il a son mot à dire. Le Parlement européen doit favoriser les principes de qualité applicables aux services sociaux et aux services de santé d'intérêt général, notamment l'exigence d'une approche à la carte ainsi que les conditions préalables à un service de grande qualité : un cadre légal clair, un financement pérenne, la mise à disposition d'un personnel correctement formé, une coopération bien établie entre les acteurs, etc.
- Le perfectionnement d'un cadre légal clair qui favorise l'immigration qualitative des travailleurs : appréhender les besoins de nos sociétés afin d'être mieux préparés à accueillir les travailleurs immigrés qui comblent les pénuries importantes qui sévissent sur le marché

du travail dans l'UE tout en leur offrant des droits convenables et des perspectives d'emploi. Des qualifications européennes s'avèrent nécessaires pour faciliter la mobilité de manière à ne pas mettre en péril la qualité des services proposés à travers l'Union. Le certificat européen (European Care Certificate) est un de ces instruments qui fixe une norme d'accès à la profession applicable à tous les professionnels du secteur de la prise en charge.

- Etant donné que les Etats membres ne seront pas en mesure d'affronter les changements démographiques difficiles actuellement en cours, le Parlement européen doit se pencher sur les problématiques engendrées par de tels développements en abordant simultanément la thématique du handicap et du vieillissement
- L'importance d'un financement structurel mieux ciblé : le Parlement européen devrait élaborer un outil d'évaluation basé sur la Convention de l'ONU afin d'évaluer tous les projets financés par des fonds structurels.
- Le Parlement européen, conjointement avec les autres institutions européennes, doit proposer des informations et des documents en langage simplifié ainsi que sur d'autres supports accessibles afin que tous les citoyens de l'UE bénéficient d'un accès convenable à l'information.

---

**Pour de plus amples informations:**

- Contactez **le bureau de l'EASPD**: [info@easpd.eu](mailto:info@easpd.eu) ou  
Oudergemselaan/ Av d'Auderghem 63  
B – 1040 Bruxelles  
T + 32 2 282 46 10  
F + 32 2 230 72 33
- Devenez **membre du groupe d'impact politique!**

**Les informations divulguées dans le présent bulletin d'information reposent sur les interviews ou sur les informations transmises par les eurodéputés ou les secrétariats des partis politiques.  
L'EASPD est une organisation politiquement neutre qui ne soutient aucun parti politique précis.**



This publication is sponsored by the Progress programme of the European Commission, DG Employment, Social Affairs and Equal Opportunities. It reflects the view only of the author and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.